

" 5 LA VIE "

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 100 000 F
Siège social : 1, rue Favart
75002 PARIS

R.C.S. PARIS B 338 883 754 (86 B 11706)

Tal de COMMERCE de PARIS

N° de dépôt

13 JUIL 1996

44048

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER JUILLET 1996**

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le premier juillet à dix heures,

les Associés de la société "5 LA VIE", société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F divisé en 1 000 parts de 100 F chacune, se sont réunis au siège social 1, rue Favart 75002 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérante, étant précisé que la collectivité des Associés donne décharge pure et simple pour le non respect de la forme de convocation à la présente Assemblée par lettre recommandée.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Luis FERNANDEZ,
titulaire de QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE PARTS, ci 493 parts
- Madame Audrey ATTIA, épouse FERNANDEZ,
titulaire de QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE PARTS, ci. 492 parts
- Madame Colette MASLIAH, épouse ATTIA,
titulaire de DIX PARTS, ci..... 10 parts
- Monsieur Charley MAROUANI,
titulaire de CINQ PARTS, ci..... 5 parts

TOTAL EGAL 1 000 parts

=====

L'Assemblée est présidée par Madame Audrey FERNANDEZ en sa qualité de Gérante Associée.

Madame le Président constate que les Associés présents possèdent ensemble les 1 000 parts composant la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° Le Rapport de la Gérante ;
- 2° Le texte des Résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Madame le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Démission de Madame Audrey FERNANDEZ de ses fonctions de Gérante ;
- Nomination d'un nouveau Gérant ;
- Pouvoirs à conférer.

Lecture est donnée du Rapport de la Gérante, puis la discussion est ouverte. Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Madame le Président met successivement aux voix les Résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Audrey FERNANDEZ de ses fonctions de Gérante, à compter du premier juillet 1996 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouvelle Gérante, à compter du premier juillet 1996, pour une durée indéterminée :

Madame Colette MASLIAH, épouse ATTIA
née le 25 janvier 1934 à SOUSSE (Tunisie)
de Nationalité Française
demeurant : 148, avenue de Wagram
75017 PARIS

en remplacement de Madame Audrey FERNANDEZ, Gérante démissionnaire.

Madame Colette ATTIA exercera ses fonctions avec les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et l'article 16 des statuts.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

la collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations en vue d'effectuer toutes formalités requises.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

-*-

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Copie certifiée conforme.

La Gérante,
Colette ATTIA

